LE PARENT ACCOMPAGNATEUR

POUR QUE LA SORTIE SOIT AGRÉABLE POUR TOUS

1. Sécurité



Le parent s'occupe d'un groupe d'enfants et non de son seul enfant. Il veille à la sécurité de son groupe et il compte régulièrement les enfants.

Il veille à ce qu'aucun enfant ne s'éloigne.

Si un enfant ne se sent pas bien, il doit en informer l'enseignant.

Le parent fait respecter les consignes données par l'enseignant.

En cas de problème, il l'en informe.

2. Attention

Afin de rester attentif aux enfants, le parent n'utilise pas son téléphone portable, sauf en cas d'urgence.

Il s'éloigne du groupe, si besoin, après en avoir averti l'enseignant.



3. Respect des enfants





Il ne fume pas en présence des enfants.

Il porte une tenue adaptée à l'activité proposée.

Il veille au bien-être des enfants (faim, soif, passage aux toilettes) mais ne distribue pas de nourriture (risque d'allergies).

Il prévient en cas d'absence ou de retard.

4. Respect des données

Sauf accord de l'enseignant, le parent n'est pas autorisé à photographier ou à filmer. (respect du droit à l'image des enfants comme des adultes)



Le parent garde confidentielle toutes informations portées à sa connaissance lors de la sortie.

SANS YOUS, AUCUNE SORTIE NE PEUT AVOIR LIEU ET NOUS YOUS REMERCIONS DE YOTRE IMPLICATION.

